

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DJS 141 Contribution (20.000 euros) au programme annuel d'actions pour 2017 du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ et convention annuelle avec le CDAD.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de verser une contribution de la Ville de Paris au programme annuel d'actions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour l'année 2017, en application de l'article 6 de la convention constitutive du CDAD de Paris du 9 mai 2003 et de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris, Présidence du TGI, 4 boulevard du Palais (1er).

Article 2 : Une contribution d'un montant de 20.000 euros est attribuée au groupement d'intérêt public dénommé Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris (183044 / 2017_00251) au titre de la contribution de la Ville de Paris, en sa qualité de membre de ce groupement, au programme annuel d'actions du CDAD pour 2017, en vue du financement de permanences d'information ou de consultations juridiques au sein du Point d'Accès au Droit implanté au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, 101 quai Branly (15e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO